

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 janvier 2022, À 19 HEURES, EN VIDÉOCONFÉRENCE, TEL QUE REQUIS PAR L'ARRÊTÉ NUMÉRO 2021-090 DU 20 DÉCEMBRE 2021, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JEAN BERNIER, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS, EN VIDÉOCONFÉRENCE, LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Siège #1 - Pierre Lantagne
Siège #3 - Madeleine Lachance
Siège #4 - Josiane Tanguay
Siège #5 - Sylvia Fortin
Siège #6 - Maxime Vachon

CHACUNE DE CES PERSONNES S'EST IDENTIFIÉE INDIVIDUELLEMENT.

Est/sont absents:

Siège #2 - Christian Lamontagne

Les membres présents forment le quorum. Janick Roy, Directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire, par vidéoconférence.

1 - PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

01-01-2022

1.1 - Séance à huis clos

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, et ce, conformément à la Loi sur la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été prolongé par différents décrets et qu'il est toujours effectif, à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 20 décembre 2021, les membres du conseil municipal doivent, autant que possible, tenir leurs séances par tout moyen leur permettant de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix, selon les modalités prévues par l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 (2020-049);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit, tel qu'exigé, tenue sans la présence du public, les membres du conseil et les officiers municipaux étant autorisés, par les décrets et arrêtés ministériels actuellement en vigueur, à y être présents, à prendre part, délibérer et voter à cette séance par vidéoconférence.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MAXIME VACHON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil confirme que la présente séance et toute séance ultérieure, jusqu'à ce que la situation sanitaire le permette, en considérant les règles fixées par le ministre de la Santé, soient tenues sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence;

QUE la séance soit publicisée, dès que possible, selon les règles juridiques applicables par l'un ou l'autre des arrêtés ministériels applicables soit, ici le site Internet.

ADOPTÉE

02-01-2022

2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Séance du 14 janvier 2022

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 - Séance à huis clos

2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 3 décembre 2021

3.2 - Séance extraordinaire du 10 décembre 2021

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois

4.2 - Offre de service - Audit 2021 - Blanchette Vachon S.E.N.C

4.3 - Renouvellement adhésion ADMQ 2022

4.4 - Ventes pour taxes: Taxes 2019 non-payées à être vendues en 2022

4.5 - Ajout d'un système d'alarme au local situé au 505, rue Principale (ancienne Caisse)

4.6 - Augmentation des salaires des élus municipaux

5 - LÉGISLATION

5.1 - Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 04-2022 relativement au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

5.2 - Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 05-2022 relativement au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

6.1 - Compte-rendu du directeur incendie

6.2 - Conditions de travail du directeur incendie - Paiement d'heures pour l'administration du service

6.3 - Signature entente borne sèche #10 - Charles Vachon

6.4 - Adoption du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie

7 - VOIRIE TRANSPORT

7.1 - Rapport de l'inspecteur

7.2 - Demande du propriétaire du 555, rue Principale relativement au déneigement de la rue Carrier

7.3 - Autorisation à l'inspecteur municipal - Fermeture de route sous juridiction municipale

7.4 - Acceptation de l'offre de service de Débroussaillage Adam Vachon pour le Fauchage et le Débroussaillage

8 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

8.2 - Achat et entretien des fleurs 2022

8.3 - Nomination d'un membre au Comité consultatif d'urbanisme

9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

9.1 - Demande au programme Emploi été Canada

10 - CORRESPONDANCE

10.1 - Correspondances diverses

11 - VARIA

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR: JOSIANE TANGUAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

03-01-2022

3.1 - Séance ordinaire du 3 décembre 2021

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise aux membres du conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture.

**IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVIA FORTIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 3 décembre 2021 soit adopté.

ADOPTÉE

04-01-2022

3.2 - Séance extraordinaire du 10 décembre 2021

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise aux membres du conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture.

**IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVIA FORTIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2021 soit adopté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

05-01-2022

4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable la liste des dépenses du mois, et déclarent avoir reçu réponse à leurs questions:

**IL EST PROPOSÉ PAR: JOSIANE TANGUAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la liste des comptes présentée aux membres du conseil, d'une somme de 35 985.91 \$ soit acceptée et que la dépense soit et est autorisée selon les modalités de notre règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire.

ADOPTÉE

06-01-2022

4.2 - Offre de service - Audit 2021 - Blanchette Vachon S.E.N.C

CONSIDÉRANT l'offre de services de la société de comptables professionnels agréés, Blanchette Vachon, dans laquelle la firme énumère les services offerts pour l'audit de la Municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR : MAXIME VACHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'offre de service de Blanchette Vachon pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021, au montant de 9 400\$ + taxes soit acceptée;

QUE la Directrice générale et greffière-trésorière, Janick Roy, la Directrice générale adjointe, Johanne Nadeau, ainsi que l'adjointe administrative, Caroline Bernier, soient et sont autorisées à gérer le dossier de fin d'année financière 2021 en collaboration avec Blanchette Vachon;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE

07-01-2022

4.3 - Renouvellement adhésion ADMQ 2022

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'adhésion et au renouvellement des membres de l'ADMQ:

**IL EST PROPOSÉ PAR: SYLVIA FORTIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Directrice générale et greffière-trésorière, Janick Roy, ainsi que la Directrice générale adjointe, Johanne Nadeau, soient et sont autorisées à renouveler leur abonnement à l'ADMQ au coût de 495\$ plus taxes (1er membre) et 450\$ (2e membre) et à prendre l'option assurance au coût de 390\$ chaque, taxes incluses;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE

4.4 - Ventes pour taxes: Taxes 2019 non-payées à être vendues en 2022

Information: Aucune vente pour taxes.

Toutes les taxes municipales et scolaires ont été acquittées.

08-01-2022

4.5 - Ajout d'un système d'alarme au local situé au 505, rue Principale (ancienne Caisse)

CONSIDÉRANT QUE la caisse Desjardins des Etchemins ne loue plus le local situé au 505, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE lors de leur départ, la caisse Desjardins des Etchemins a fait retirer le système d'alarme qui lui appartenait;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'installer un système d'alarme pour prévenir le vol et le feu:

**IL EST PROPOSÉ PAR: SYLVIA FORTIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'ACCEPTER l'offre de service de Alarme Pierre Fortier au montant de 2 310\$ + taxes;

QUE l'ajout du système d'alarme soit remboursé par le programme d'aide financière PRABAM;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE

09-01-2022

4.6 - Augmentation des salaires des élus municipaux

CONSIDÉRANT QUE le règlement 08-2015 concernant la rémunération des élus a été déposé par la Directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 dudit règlement mentionne une indexation de 3% ou l'IPC chaque année:

**IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE LANTAGNE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'une augmentation de 3% soit accordée aux élus municipaux.

ADOPTÉE

5 - LÉGISLATION

10-01-2022

5.1 - Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 04-2022 relativement au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je, soussigné, MAXIME VACHON, conseiller, donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 04-2022 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Dispense de lecture est demandée.

MAXIME VACHON, Conseiller siège #6

11-01-2022

5.2 - Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 05-2022 relativement au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je, soussigné, PIERRE LANTAGNE, conseiller, donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 05-2022 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Dispense de lecture est demandée.

PIERRE LANTAGNE, Conseiller siège #1

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

6.1 - Compte-rendu du directeur incendie

Le directeur incendie fait son rapport aux membres du conseil.

12-01-2022

6.2 - Conditions de travail du directeur incendie - Paiement d'heures pour l'administration du service

CONSIDÉRANT QU'une entente de service entre les services de sécurité incendie de Saint-Louis et Sainte-Rose est en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Rose souhaite offrir les mêmes conditions de travail que celles offertes à Saint-Louis:

IL EST PROPOSÉ PAR: PIERRE LANTAGNE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Directeur incendie soit payé 4h/mois taux pratique pour l'administration du service de sécurité incendie;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE

13-01-2022

6.3 - Signature entente borne sèche #10 - Charles Vachon

Le conseiller Maxime Vachon se retire des discussions.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire installer une borne sèche identifiée #10 sur le terrain de M. Charles Vachon et Mme Suzanne Carrier situé au 120, rand de la Famine Sud;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer une entente sous forme notariée, afin de permettre à la Municipalité d'installer la dite borne sèche:

**IL EST PROPOSÉ PAR: MADELEINE LACHANCE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le maire, Monsieur Jean Bernier, ainsi que la Directrice générale et greffière-trésorière, Janick Roy, soient et sont mandatés et autorisés pour et au nom de la municipalité à signer tout document et tout acte légal incluant l'acte notarié à intervenir auprès de Me Andréanne Déry, notaire;
QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE

Le conseiller Maxime Vachon se réintègre les discussions.

14-01-2022

6.4 - Adoption du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 8 de la Loi sur la Sécurité incendie, les municipalités régionales de comté doivent en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire;

ATTENDU QUE les Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie définissent le cadre d'élaboration du schéma et les objectifs à atteindre;

ATTENDU QUE les activités et mesures en matière de sécurité incendie doivent rencontrer les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE l'exercice demande de concilier la réalité locale et les objectifs énoncés;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie «Chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent, ensuite, les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre en précisant, notamment, le ressort de l'autorité ou de la régie intermunicipale qui en sera chargée, les ressources affectées aux mesures qui y sont prévues, les ententes intermunicipales nécessaires, les actions qui sont immédiatement applicables et, pour les autres actions, les étapes de réalisation et leur échéancier. Ces actions spécifiques peuvent consister, entre autres, en l'adoption de mesures réglementaires, l'établissement de mesures d'inspection, de procédures d'alerte, de mobilisation et de déploiement des ressources ou la programmation d'activités de formation des effectifs.

Ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan conjoint adopté par les municipalités concernées.

ATTENDU QUE la municipalité assume la responsabilité, quant à l'exactitude des données de recensement transmises à la MRC et les choix exercés pour l'établissement du plan de mise en œuvre;

ATTENDU QUE le plan de mise en œuvre de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford a été intégré dans le projet de schéma de la MRC des Etchemins (3^e génération);

ATTENDU QUE le projet de schéma a été transmis aux municipalités pour adoption au plus tard au conseil municipal de janvier 2022;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: SYLVIA FORTIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE Le conseil de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford adopte le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Etchemins (3^e génération) ainsi que son plan de mise en œuvre.

ADOPTÉ

7 - VOIRIE TRANSPORT

7.1 - Rapport de l'inspecteur

Les membres du conseil ont reçu le rapport de travail de l'inspecteur municipal.

15-01-2022

7.2 - Demande du propriétaire du 555, rue Principale relativement au déneigement de la rue Carrier

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire du 555, rue Principale relativement au déneigement de la rue Carrier;

CONSIDÉRANT QU'une entente avait été faite en 2018 entre la Municipalité et le propriétaire:

IL EST PROPOSÉ PAR: SYLVIA FORTIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE renouveler l'entente de 2018 relativement au déneigement de la rue Carrier;

QUE la Directrice générale et greffière-trésorière, Janick Roy, le maire, Jean Bernier, ainsi que l'inspecteur municipal, Dave Noël soient et sont autorisés à signer l'entente de déneigement du propriétaire du 555, rue Principale.

ADOPTÉE

16-01-2022

7.3 - Autorisation à l'inspecteur municipal - Fermeture de route sous juridiction municipale

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer une personne responsable de la fermeture des routes sous juridiction municipale:

IL EST PROPOSÉ PAR: JOSIANE TANGUAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'AUTORISER l'inspecteur municipal Dave Noël à entamer le processus de fermeture de route sous juridiction municipale en collaboration avec le ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

17-01-2022

7.4 - Acceptation de l'offre de service de Débroussaillage Adam Vachon pour le Fauchage et le Débroussaillage

CONSIDÉRANT l'offre de services de Débroussaillage Adam Vachon:

IL EST PROPOSÉ PAR: MADELEINE LACHANCE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'offre de services pour le débroussaillage 2022 au taux horaire de 89,75\$/h pour la débroussailleuse déportée avec coupe de six pieds et de 99,75\$/h pour la débroussailleuse avec mat de 27 à 33 pieds soit et est acceptée;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE

8 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

Le maire fait le compte-rendu de la dernière réunion de la MRC.

18-01-2022

8.2 - Achat et entretien des fleurs 2022

Le conseiller Maxime Vachon se retire des discussions.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de commencer les procédures pour l'achat et l'entretien des fleurs pour la saison 2022;

CONSIDÉRANT QUE Mme Geneviève Roy a proposé ses services à la Municipalité:

IL EST PROPOSÉ PAR: SYLVIA FORTIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE MANDATER Madame Genevière Roy à titre de bénévole à faire l'achat des fleurs;

D'ALLOUER un budget de 3000\$ à Mme Roy (budget prévu pour 2022).

ADOPTÉE

Le conseiller Maxime Vachon réintègre les discussions.

19-01-2022

8.3 - Nomination d'un membre au Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un poste au Comité Consultatif d'Urbanisme;
CONSIDÉRANT QU'une seule candidature a été soumise à la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : MAXIME VACHON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la candidature de M.Hector Provençal soit retenue pour une période de 2 ans, soit jusqu'en janvier 2024;

QUE la Directrice générale et greffière-trésorière, Janick Roy, soit et est autorisée à informer le membre concerné de sa nomination en tant que membre au CCU.

ADOPTÉE

9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

20-01-2022

9.1 - Demande au programme Emploi été Canada

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford désire organiser un camp de jour à l'été 2022 en association avec la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford souhaite offrir la possibilité à un étudiant de travailler en voirie municipale à l'été 2022;

CONSIDÉRANT QUE vu les situations, il est nécessaire d'embaucher plus de personnel:

IL EST PROPOSÉ PAR : MADELEINE LACHANCE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'AUTORISER la Directrice générale et greffière-trésorière Janick Roy à présenter une demande de subvention au programme Emploi été Canada pour 3 animateurs/animatrices de camp de jour ainsi qu'un étudiant pour le service de voirie pour l'été 2022.

ADOPTÉE

10 - CORRESPONDANCE

10.1 - Correspondances diverses

La correspondance du mois a été déposée à la table du Conseil municipal.

11 - VARIA

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

21-01-2022

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé:

**IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE LANTAGNE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 20h00.

ADOPTÉE

Jean Bernier
Maire

Janick Roy
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Jean Bernier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean Bernier
Maire